

LE TÉLÉGRAMME

ADMINISTRATION
65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65
LYON



RÉDACTION
18, Quai de l'Hôpital, 18
LYON

INSERTIONS { Annonces la ligne 1 fr.
Réclames — 2 fr.
Chronique locale — 4 fr.

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Abonnements..... 3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départements limitrophes 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr. 22 fr.
Etranger et Union postale..... port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Elles sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14
A PARIS, chez AUDBOURG et Cie, place de la Bourse, 10.

Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES Du 26 Février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS RADICAUX
DE LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE.

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse.

Le TÉLÉGRAMME

qui a promis de publier trois séries de suppléments illustrés et gratuits par semaine commencera demain la publication de la première série par le SALON LYONNAIS 1882

Nous rappelons à nos lecteurs que la deuxième série sera consacrée à la reproduction des chefs-d'œuvre de la littérature française.

LE NEVEU DE RAMEAU

Enfin la troisième série sera consacrée à l'histoire et notre premier ouvrage historique sera une HISTOIRE DE LYON

Histoire vraie, sérieusement étudiée et du plus vif intérêt, écrite spécialement pour le Télégramme.

Ces ouvrages ainsi que ceux qui suivront auront tous le même format, tous seront magnifiquement illustrés de dessins originaux et tous auront une pagination spéciale, en sorte que, par la suite, ils formeront une collection ou une bibliothèque de famille que nous appellerons

BIBLIOTHÈQUE DU TÉLÉGRAMME

L'Élection de Villefranche

La première circonscription du Rhône s'occupe du choix d'un candidat pour remplacer l'honorable docteur Guyot, devenu sénateur.

Déjà, dimanche dernier, il y a eu une réunion publique où les principales communes de l'arrondissement étaient représentées par des délégués.

Dans cette réunion, trois candidats étaient présents : ce sont MM. Carriez, Thiers et Charvet.

L'immense majorité ayant acclamé M. Carriez, ce dernier se trouve, pour le moment du moins, le seul candidat en présence.

D'autres comités ou d'autres réunions publiques pourront faire de nouveaux choix, que nous insérerons avec impartialité, tout en nous réservant d'indiquer, s'il y a lieu, nos préférences.

Cependant, dès aujourd'hui, nous dirons que nous sommes partisan du choix issu des réunions publiques, par ce que ces sortes de réunions répètent seules à l'esprit du suffrage universel.

Sans doute la réunion publique a de grands inconvénients. Les beaux parleurs, les faiseurs et les intrigants y jouent un rôle souvent considérable. Mais tout nous fait croire que les comités ne sont pas exemptés des mêmes influences pernicieuses.

L'élection, sur le mot d'ordre d'un comité, nous a toujours paru une sorte d'élection au second degré, s'écartant assez, par ce seul fait, de l'esprit du suffrage universel, pour que nous n'y adhérons jamais.

Ceci ne veut point dire que nous condamnions le fonctionnement des comités, nous croyons au contraire que leur rôle est de préparer, puis éclairer les décisions qui seront prises dans la réunion publique ; en d'autres termes, nous pensons que les comités ont le devoir de faire consacrer leur choix par le peuple, qui doit se prononcer en dernier ressort.

La réunion publique qui, dimanche dernier, a acclamé M. Carriez, avait à choisir entre trois candidats :

M. Charvet, qui se présentait au nom des travailleurs comme candidat ouvrier, c'est-à-dire au nom d'un principe social ;

M. Thiers qui n'avait d'autres titres à Villefranche que d'être un homme politique, a dit qu'il se croyait assez connu dans le Rhône pour pouvoir se présenter dans une circonscription quelconque de ce département. Or, le Rhône, n'est pas la circonscription de Villefranche. M. Thiers représentait donc, pour

ainsi dire, le scrutin de liste, c'est-à-dire un principe de politique électoral ;

Enfin, M. Carriez, conseiller général, d'un des cantons de l'arrondissement, bien connu et connaissant lui-même parfaitement sa circonscription, représentait aussi un principe électoral, le scrutin d'arrondissement.

La réunion publique a pesé les trois situations et a choisi entre les trois candidats l'homme qu'elle connaissait le mieux.

Il est impossible de ne pas reconnaître que ce choix a été fait en parfaite connaissance de cause et sans aucune surprise. Les électeurs ont choisi, nous le répétons, un homme qu'ils connaissaient parfaitement, et cela nous permet de conclure que le choix fait par la réunion publique de Villefranche a été une juste expression du suffrage universel, et que ce même suffrage consulté à Villefranche s'est prononcé en faveur du scrutin d'arrondissement.

FOREST-FLEURY.

DÉPÊCHES DE NUIT

(Fil télégraphique spécial.)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 février, 8 h. soir.

COMMISSIONS

La commission du divorce s'est réunie pour entendre le docteur Legrand du Saulle, au sujet d'un amendement tendant à inscrire l'aliénation mentale parmi les causes de divorce.

M. Legrand du Saulle a soutenu une thèse contraire à celle du docteur Blanche, et a conclu en faveur de l'admission de l'aliénation mentale parmi les causes de divorce.

A son avis, dans un grand nombre de cas, la folie est incurable ; de plus, lorsqu'on parvient à la guérir, la guérison est presque toujours suivie d'une rechute.

Elle a entendu en dernier lieu, MM. Maignan, directeur de l'asile Sainte-Anne, et Charcot, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

MM. Maignan et Charcot ont reconnu l'impossibilité de conclure à l'incurabilité de la folie.

En conséquence, la commission a repoussé l'amendement de M. Guillot, de l'Isère, qui tendait à inscrire l'aliénation mentale parmi les causes de divorce.

M. de Marcère a été nommé rapporteur, à l'unanimité moins une voix, celle de M. de Marcère lui-même.

Le rapport sera déposé vers la fin du mois.

— La commission relative au certificat d'études a nommé M. Marcou, président, et M. Compayré, secrétaire.

Chaque commissaire a fait connaître l'opinion de son bureau.

La discussion générale s'est ensuite engagée. La commission est unanimement favorable à la proposition.

Deux avis se sont produits sur le moment où il serait opportun d'exiger ce certificat. Les uns demandent qu'il soit exigé seulement des candidats au baccalauréat ; les autres seulement des candidats aux écoles du gouvernement et aux fonctions publiques.

Le président ayant résumé le débat, la commission s'est ajournée pour entendre plus tard le ministre de l'instruction publique.

Le National se dit en mesure d'affirmer que M. Jules Ferry est décidé à combattre énergiquement le projet de M. Marcou.

Le ministre de l'instruction publique a déclaré à plusieurs députés qu'il était adversaire résolu du certificat d'études.

L'UNION RÉPUBLICAINE DU SÉNAT

L'Union républicaine du Sénat s'est réunie, sous la présidence de M. Mathé, pour discuter la question de la révision de la Constitution.

Trois propositions ont été faites :

1° M. Laborière a proposé que le groupe prit l'initiative du dépôt sur le bureau du Sénat d'une proposition semblable à celle votée par la Chambre le 26 janvier dernier ;

2° M. Tolain a proposé que l'on s'entendît avec les deux groupes républicains du Sénat pour que l'initiative vint de la majorité républicaine du Sénat ;

3° M. Pelletan a demandé qu'on attendît pour prendre une initiative en cette nature que la Chambre revint sur le vote d'ajournement qu'elle a émis à la suite de l'interpellation adressée à M. de Broglie.

C'est entre ces trois systèmes que la réunion avait à choisir. Après un débat auquel ont pris part, outre les trois auteurs de motions, MM. Gent, Guyot, le général Farre, Demôle, Ferrouillat et de Roignot, la réunion s'est rangée à l'avis de M. Tolain et a adopté l'ordre du jour suivant :

« La réunion, persistant dans sa délibération du mois de juillet 1881, par laquelle elle s'est déclarée à l'unanimité favorable à la révision des lois constitutionnelles, et considérant que cette révision a été demandée en termes formels par le suffrage universel aux élections des 21 août et 4 septembre 1881 et 8 janvier 1882, charge son bureau de s'entendre avec les bureaux des deux autres groupes républicains du Sénat pour donner à cette délibération telle suite que de droit. »

L'INTERPELLATION TALANDIER

M. Talandier s'est déclaré satisfait que le conseil des ministres ait été saisi des modifications à ap-

11 Feuilleton du Télégramme du 16 Février 1882.

LA

BOURGEOISE PERVERTE

Après quoi, l'un d'eux qui était poète écrivit sur la porte :

De l'amour du pays ce jardin est le gage ;
Quelques-uns l'ont acquis, tous en auront l'usage.

Le bal de Sceaux contemporain naquit. D'abord on dansa sous une tente de toile ornée de glands, ouvrage des femmes de Sceaux. Puis la tente fit place à une rotonde ouverte de toutes parts avec un dôme élégamment soutenu par vingt-quatre piliers. Les muscadins, les incroyables et les merveilleuses inaugurèrent le nouveau bal.

Chaque dimanche, sous l'Empire et la Restauration, deux cents voitures, fiacres, cabriolets et coupés, attendaient un millier de danseurs parisiens à la porte de la Ménagerie.

Sous les charmilles, les promeneurs s'arrêtaient devant les ventriloques, les diseurs de bonne aventure et les saltimbanques en plein vent. Aujourd'hui, le chemin de fer apporte trois mille promeneurs du dimanche à Sceaux. Les clercs, les étudiants et les camarés y viennent avec leurs maîtresses ; les jardinières et les petites blanchisseuses y dansent avec leurs amoureux. La société un peu plus réservée des villes et des châteaux y vient trois ou quatre fois par semaine et regarder danser. C'est le plus joli bal des environs de Paris.

Julien avait offert son bras à Mme Plumet. Sabine marchait devant eux avec son frère, et il admirait l'élégance de sa démarche. Après avoir fait deux ou trois fois le tour du bal, la petite société prit place

sur les chaises en paille qui entourent la rotonde. Julien se mit un peu de travers, afin de mieux voir Sabine. Il trouvait tous ses mouvements jolis et gracieux.

Derrière eux les charmilles faisaient une grande ombre noire, et devant leurs yeux tournoyait le bal sous les lumières. Sabine avait repris sa physionomie éteinte ; renversée sur sa chaise, elle semblait suivre, à travers ses cils, comme dans un rêve, les mouvements cadencés des danseurs et des danseuses. Lui, les yeux attachés sur elle, rêvait véritablement. Cette journée de printemps, cette musique, le transportaient en dehors du réel. De vagues souvenirs de ses lectures d'autrefois lui revenaient, et dans ces souvenirs se retrouvait la tournure de son esprit. La danse était religieuse dans l'antiquité ; les Egyptiens dansaient en l'honneur d'Isis au bord du Nil, et les Hébreux devant l'Arche, sous les palmiers. En Grèce, la danse était née avec la poésie et les arts ; sa cadence sacrée exprimait le mouvement des astres, le renouvellement des saisons, les âges de la vie. Lente et triste dans les cérémonies funéraires, elle prenait pour célébrer l'Épiphonie un rythme joyeux. Et le jeune homme se représentait une fiancée grecque qui s'avancait les yeux baissés, dans ses blanches draperies de laine ; et, regardant Sabine, il plaçait par la pensée le voile de cette fiancée sur ses cheveux blonds.

Tout à coup la jeune fille se leva. Un mouvement s'était produit dans le bal. Une grande jeune femme, très belle, un peu trop richement vêtue, suivie de quelques messieurs qui riaient, venait de faire son entrée. Tous les regards étaient tournés vers elle.

— Tiens, dit Sabine, c'est Anna Lion.

Julien éprouva une souffrance aiguë. Le nom d'une fille à la mode sur ces lèvres d'ange ?

« Sans doute c'est son frère, avec sa manie de spectacles, qui, un jour, au théâtre, la lui aura montrée. »

Il regardait Sabine avec une sorte d'inquiétude, comme une mère qui veille sur son enfant ; et elle se sentait regardée par Julien, sans avoir besoin d'ouvrir les yeux pour cela.

— Marchons un peu.

D'elle-même elle prit le bras du jeune homme, qui se trouvait plus près d'elle que Sosthènes. De nouveau ils se mirent à tourner autour du bal, s'arrêtant par intervalles pour regarder un quadrille. Sosthènes faisait des réflexions sur les toilettes, et Mme Plumet nommait les jeunes filles du pays qu'elle connaissait.

Tout, dit-elle à Julien, voici la reine du bal. C'est la petite Céline, la fille de ma blanchisseuse. Toute la semaine elle travaillait comme un ange, mais le dimanche elle se fait coiffer, et elle ne manque pas un quadrille. Cette autre, qui est brune, est très gentille aussi ; elle s'appelle Marie. Elle vient toutes deux ici avec leurs mères.

Ces paroles firent du bien à Julien. Ces honnêtes petites filles le reposaient de la fille à la mode dont l'arrivée l'avait péniblement affecté.

Sabine n'écoutait pas sa mère. En ce moment, elle était tout au bal. Un quadrille venait de commencer, et des étudiants s'étaient placés juste devant elle, en compagnie de grisettes un peu décoiffées, qui avaient froissé leurs robes dans la journée en montant sur les ânes de Robinson ou en s'étendant sur l'herbe.

Elles avaient un air tapageur et dansaient comme on danse à la Chaumière. Une surtout, petite, grasse, souple, avec des fossettes dans le bas des joues, une peau brune d'une blancheur mate aux lumières, des dents éclatantes, des yeux comme des étoiles, et le corsage ouvert sur la poitrine, offrait une vraie débauche de chair fraîche.

Elle s'élançait, sa jupe sous les bras, tenant une jambe ronde chaussée de bas blancs, avec une bottine très haute qui donnait quelque chose de plus provoquant à son pas. Elle se balançait, tournait,

lançait son pied à la hauteur du lustre, avait en elle tremoussement de plaisir voluptueux dont la contagion gagnait.

Elle menait son quadrille et les quadrilles voisins, et, dans la musique endiablée du bal, ce petit groupe faisait une orgie de danse, les femmes se renversant sur leurs cavaliers, ceux-ci agitant les bras comme des faucheux, tous se mêlant dans un chaos de couleurs et de mouvements, puis se dégageant ; et alors reparaissaient, sous les bas bien tirés, les jambes rondes de la petite débauche de chair.

Sabine s'était délaïée. Ses lèvres retroussées laissaient voir ses dents de jeune chien jusqu'au genou ; ses yeux étaient à la fois brillants et noyés. Le désir de se jeter dans ce tourbillon de abandonner comme ces filles, lui passait par tous les pores et Julien, la regardant, lui trouvait une beauté nouvelle.

« C'est une vraie jeune fille, se disait-il, que la musique emporte, et qui aurait envie de danser. Quoi de plus naturel ? Ange, dont la vie jusqu'à présent été une page blanche ! Dans le bal, ce n'est ni le cavalier, ni la sensation voluptueuse qui l'attirent, mais le plaisir de sauter en cadence et le bruit. »

— Comment trouvez-vous notre bal ? dit Mme Plumet.

— Très bien, très gai ! répondit-il, comme il aurait répondu : « Il pleut. » ou : « Il fait beau temps. »

Son esprit n'était plus là. Son ami venait de lui faire signe que l'heure du dernier train était venue, et il se sentait le cœur serré à la pensée qu'il allait quitter Sceaux et qu'il serait obligé de rester plusieurs jours sans y revenir.

Sosthènes demeura avec sa mère et sa sœur, mais pour ce soir seulement.

— Le dernier train de Paris part à dix heures. Impossible d'aller au spectacle lorsqu'on habite Sceaux !
TONY REVILLON,
(A suivre).

porter à la loi sur l'expulsion des étrangers et a renoncé à formuler son interpellation à la Chambre.
 MM. Clémenceau et Pelletan ont l'intention de reprendre l'interpellation abandonnée par M. Talandier. Ils soumettraient la question à la réunion de l'extrême gauche, qui doit avoir lieu demain.
LES PROJETS DE LOI MINISTÉRIELS
 M. Waldeck-Roussau déposera demain un projet de loi sur les récidivistes; M. Waldeck-Roussau vise les trois cas suivants: 1° délit à délit; 2° délit à crime; 3° crime à crime. La transportation, dans le premier cas, sera applicable après cinq condamnations; dans les deux autres cas, elle sera applicable après la deuxième condamnation.

NOUVELLES DIVERSES

UN CANDIDAT DE MOINS
 M. Floquet a fait savoir qu'il se retirait de la lutte électorale dans la circonscription de Béziers.
LE RAPPEL DE M. ROUSTAN
 Le Figaro dément la nouvelle que l'Italie avait été avertie du rappel de M. Roustan. Si M. Roustan est rappelé, c'est en vertu d'une promesse qui lui fut faite lorsqu'il fut renvoyé, contre son gré, à Tunis, de l'y laisser seulement quelques mois.

LE GÉNÉRAL FORGEMOL
 Le général Forgemol, commandant en chef des troupes en Tunisie, est arrivé mardi matin à Marseille, venant de Paris. Le général a quitté cette ville le soir, allant à Alger, à bord du vapeur *Saint-Augustin*, de la Compagnie transatlantique.
 Il emporte avec lui des instructions spéciales, arrêtées de concert entre le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères.

INCENDIE A BORDEAUX
 L'avant-dernière nuit, vers deux heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au théâtre des Variétés; le feu a pris naissance derrière la scène. Heureusement, des secours sont promptement arrivés, et tout danger a bientôt disparu.
 Si le feu avait éclaté pendant la représentation, le désastre eût été grand, car le théâtre n'est pas aménagés de façon à offrir un nombre suffisant d'issues.

CES BONS PÈRES
 Les jésuites, qui étaient en pourparlers avec la municipalité pour la vente de leur immeuble d'Angers, ont renoncé à toute idée de vente en apprenant que la ville voulait établir dans leur immeuble un grand établissement scolaire.

LES PRISONNIERS DE L'UNION
 MM. Bontoux et Fédor sont toujours dans leurs cellules de la Conciergerie. Malgré les sollicitations de personnages influents, leur mise en liberté sous caution ne sera pas accordée.
 Il est certain maintenant qu'aucun membre du conseil d'administration ne sera mis en état d'arrestation.

UN SYNDIC ÉCONDUIT
 Le *Voltaire* publie le renseignement suivant: On annonce de Vienne que le délégué du syndicat de la faillite, envoyé pour vérifier les relations et rapports existants entre l'Union générale et la Leenderbank, ne pourra remplir sa mission, et devra se contenter des renseignements de complaisance qu'on voudra bien lui donner.
 La Leenderbank est un établissement indépendant, constitué en Autriche par concession ministérielle, et il n'y a que le parquet de Vienne qui ait le droit d'une enquête sur plainte portée contre cet établissement.

Et, pour qu'une enquête sérieuse pût donner un résultat dans le cas présent, il aurait fallu que le parquet de Paris en fit la demande au parquet de Vienne, par l'organe du ministère de la justice et du ministère des affaires étrangères.
RÈGLEMENT DE COMPTES
 La commission du règlement définitif des comptes de 1870 à 1878 a approuvé les comptes de 1871 à 1878 et s'est réservée pour ceux de 1870, au sujet desquels elle a décidé d'entendre le ministre de la guerre.

ÉTRANGER

Londres, 15 février.
 Sir Charles Dilke, répondant à M. Aylmer, dit qu'aucun arrangement définitif n'a encore été établi avec le gouvernement français, au sujet des droits contestés sur la côte occidentale de Terre-Neuve. Les négociations continuent toujours.

Sir Charles Dilke, répondant à M. Arnold, dit que, selon les firmans, le sultan est souverain en Egypte, et a agi comme tel, lors de la démission du dernier khédive.
 M. Gladstone, répondant à M. Bromley Davenport, passe en revue l'histoire du projet de canal sous la Manche.
 Il démontre que cette question a déjà occupé le Parlement et que deux bills à ce sujet ont été adoptés. Le précédent ministre a examiné la question et a nommé une commission avec l'assentiment du gouvernement français.
 Cette commission a recommandé la conclusion d'un traité entre les deux gouvernements.
 Ce traité n'a jamais été conclu.
 D'après ces précédents, le ministère actuel en arrivant au pouvoir, était disposé à regarder la question comme résolue.
 Mais il a été informé dernièrement que différentes autorités, et surtout les autorités militaires, désirent que la question soit ouverte.
 Conséquemment, le gouvernement a cru devoir soumettre à un nouvel examen les renseignements recueillis par la commission, et il ne manquera pas d'informer la Chambre de ses vues, avant la discussion des bills qui seront proposés à ce sujet.
 Le *Daily Telegraph* publie le bruit que le gouvernement anglais a l'intention de poursuivre M. Parnell pour cause de haute trahison. Ce bruit mérite confirmation.
 Le deuxième bataillon du *coldstreamguards*, actuellement à Londres, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour l'Irlande.

Berlin, 14 février.
 La nouvelle note collective anglo-française exprime le désir des cabinets de Londres et de Paris de s'entendre avec les autres puissances au sujet de l'Egypte sur la base du maintien du *status quo*, et du respect des engagements internationaux.
 Cette démarche, qui était attendue, dissipe tous les nuages qu'avait pu soulever entre les puissances l'incident égyptien, et l'on considère l'entente comme d'autant plus certaine que la note a été précédée, au moyen de communications officieuses, d'un échange de vues qui n'a fait que confirmer les dispositions conciliantes dont toutes les puissances sont animées.

Vienne, 14 février.
 Les insurgés se retranchent au sommet des montagnes, d'où il sera presque impossible de les déloger. Ils éviteront les rencontres et se borneront à harceler les troupes autrichiennes.
 Le prince de Montenegro a été averti par les comités panslavistes de Belgrade que, s'il pactise avec l'Autriche, il sera assassiné. Les nihilistes sont d'accord avec les comités de Moscou et de Belgrade.
 Le général Skobeleff et le général Ignatieff sont aujourd'hui beaucoup plus influents en Russie que le czar lui-même.

Vienne, 15 février.
 Une députation de mahométans, partie de Matorikia, et se rendant à la résidence du gouverneur Jovanowich, pour lui présenter une adresse, a été assailli par une bande d'insurgés et massacrée.
 Une forte patrouille de gendarmerie est arrivée au moment du massacre, et, après un combat acharné, a tué cinq insurgés et a fait en outre cinq prisonniers, qui ont été immédiatement fusillés.

Madrid, 15 février.
 Les journaux annoncent que, dans une réunion tenue hier, il a été décidé d'opposer une résistance passive aux ordres de paiement des contributions, dont le ministre des finances persiste à exiger le recouvrement immédiat.
 Tripoli, 15 février.
 Douze cents insurgés tunisiens, appartenant aux tribus des Hammamas et des Zlass, sont arrivés aux portes de Tripoli, priant le gouverneur de les faire ramener en Tunisie par les troupes turques.
 Le commandant militaire de Tripoli a envoyé à Ghadamès un escadron de cavalerie et un détachement de cavaliers indigènes pour escorter deux missionnaires français qui reviennent à Tripoli.

LA GRÈVE DE L'IMPOT EN ESPAGNE

Madrid, le 10 février 1882.
 L'Espagne traverse en ce moment une redoutable crise; le paiement de l'impôt est en danger.
 Le syndicat des grands contribuables de Madrid après s'être vu refuser par le gouvernement les réclamations faites, décida de demander une audience à Alphonse XII, qui a eu lieu avant-hier.

Le président de la commission, M. Maltrana, exposa le but de la démarche qui était de lui faire connaître les plaintes légitimes des contribuables, qui se croyaient profondément lésés dans leurs intérêts avec la mise en vigueur du nouveau règlement pour la perception de la contribution industrielle, règlement qui avait produit la perturbation la plus profonde dans tout le pays.
 « Nous aurions pu venir ici, ajouta M. Maltrana, suivis de plus de vingt mille commerçants et industriels, mais nous avons préféré de ne pas donner l'ombre d'un prétexte d'alarme, et venir une simple commission pour manifester à V. M. que le règlement actuel est non seulement arbitraire, mais absolument en dehors de la loi: 1° parce que les Cortès, en autorisant le ministre des finances à réformer le règlement, ne pouvaient pas supposer que le ministre abuserait de cette autorisation pour augmenter les taux de la contribution dans des proportions aussi extraordinaires; 2° parce que le ministre n'était nullement autorisé pour consigner comme définitives des recharges qui n'avaient été jusqu'à présent que transitoires. »
 Alphonse XII répondit que lui roi constitutionnel ne pouvait rien faire, mais qu'il interposerait son influence auprès de ses ministres responsables pour une solution de la question.
 M. Martin Ray répondit au jeune roi que, lors de la nomination du présent ministre, le roi n'avait pas tenu en compte, par des hautes raisons sans doute, que l'autre cabinet avait toujours la majorité dans le Parlement.

Après d'autres explications de plusieurs membres de la commission, le président, M. Maltrana, résuma ainsi: « Deux millions de commerçants et d'industriels élèvent un cri unanime de protestation contre le nouveau règlement, et par notre délégation viennent vous demander que, si pour résoudre ce grave conflit il est nécessaire de choisir entre deux millions de contribuables, et un ministre, V. M., ne doit pas hésiter un seul instant à sacrifier un ministre, et, s'il était nécessaire tout le cabinet. »
 Le roi dit qu'il croyait que Camacho était un grand économiste, et qu'il avait calculé pour le mieux dans l'intérêt du pays; M. Maltrana répondit que deux millions de commerçants et d'industriels ne se trompent pas non plus dans les chiffres et connaissent mieux leurs intérêts que M. le ministre. Le roi promit enfin qu'il interposerait son influence. Le syndicat décida qu'il fallait absolument se refuser à payer.
 La crise paraît inévitable. On parle, au dernier moment, d'un replâtrage ministériel sous la présidence, sans portefeuille, du vieux duc de Torre, mais la question n'est pas aussi facile à résoudre. En tous cas, pas d'argent; nous verrons si le Suisse se soumet ou se dément; l'épave dorsale.
 La *Nueva Prensa* publie aujourd'hui un article de fond intitulé: *Charles I. d'Angleterre*, dans lequel elle raconte comment les Anglais compèrent le cou à leur roi en 1649, parce qu'il perçut les impôts que son peuple lui refusait, à la force des bayonnettes.
 Quelle horreur!!!

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée du pays ou tout au moins les effets désastreux de l'incertitude commerciale produite par la seule possibilité d'une invasion si le *Silver Streak*, comme ils appellent la Manche, était traversé autrement que par eau.
 Voici l'opinion que Sir Garnet Wolseley, le vainqueur des Zoulous et des Achantis, a émise récemment dans une réunion convoquée pour discuter les moyens de défense du tunnel, et pour considérer si les avantages qu'il procurera ne contrebalanceront pas le danger auquel l'Angleterre serait exposée, en tenant compte des dépenses qu'elle se verrait obligée de faire pour augmenter ses moyens de défense.
 « Toute idée de la construction d'un tunnel doit être combattue, à cause des dangers auxquels il exposerait l'Angleterre, qui a été défendue jusqu'à présent par sa position insulaire. Une fois le tunnel terminé, les approches du côté anglais seraient occupées par un coup de main de l'ennemi, qui s'empresserait également de s'emparer de tous les appareils électriques destinés à détruire le tunnel.
 « Un corps de 2,000 hommes déterminés suffirait à l'exécution d'une pareille expédition, et dans l'espace d'une nuit, une grande armée pourrait être en marche sur Londres. »
 Sir H. Tyler, membre du Parlement, se basant sur l'opinion de sir Garnet, dit que la construction d'un tunnel serait de la part de l'Angleterre, « une monstrueuse absurdité. »
 Quatorze ingénieurs anglais, parmi lesquels sir John Hawkshaw, Crampton et Berneron, viennent de visiter les travaux préparatoires au tunnel sous-marin, en compagnie de M. Housou Duval et de M. l'ingénieur Breton.
 Ils ont trouvé que les travaux étaient parfaitement conduits.
 On va prochainement monter une nouvelle machine à perforer d'une grande puissance.

THÉÂTRE-BELLECOUR
LES FAUX MÉNAGES

Comédie en quatre actes, en vers, de M. Pailleron.
 Chacun connaît le sujet de la comédie de M. Pailleron. Le titre seul indique ce que peut être l'intrigue de la pièce.
 De nos jours, s'il fallait faire le dénombrement de ceux qui vivent dans une position pareille à celle que nous retrouvons dans la comédie de Pailleron, nous ne savons si le nombre ne serait pas infiniment supérieur à ceux qui se trouvent légitimement unis de par la loi.
 La pièce est assez mouvementée, mais nous n'y avons rencontré aucune situation *empoussiée*.
 Les rôles sont pâles. Sarah Bernhardt, malgré son admirable talent, n'a que deux ou trois scènes, où il lui soit donné d'évoquer le spectateur, et par là même, par toute autre, nous laisseraient absolument froid.
 La direction a jugé convenable de commencer par cette comédie, comptant sur l'attraction d'une première de Sarah-Bernhardt; aussi, sauf les fautes, les scènes étaient-elles peu garnies.
 C'est un excellent calcul; *Faux Ménages* a aujourd'hui aux *Faux Ménages*, et nous prédisons à M. Simon une salle comble.
 Les *Faux Ménages* ont été interprétés passablement.
 M. Clamont manque généralement de vigueur dans son rôle à la Desgenais.
 M. Doria (Paul-Armand) manque de distinction et de tenue, quelques élans du cœur rachètent un peu ces défauts.
 Ce sont les seuls dont nous devons dire quelques mots. Sarah-Bernhardt a mis toute son âme dans les quelques scènes éloquentes de la pièce; inutile d'ajouter qu'elle a été à la hauteur de sa réputation.
 Nous ne craignons pas, toutefois, d'affirmer que ce rôle est un de ceux qu'elle remplit avec le moins d'enthousiasme et qui, par le fait, doit lui être le moins sympathique.
 Toutefois, nous ajouterons qu'il est impossible de faire ressortir avec plus de talent, avec plus d'émotion, avec plus de vigueur le rôle d'Esther, que Sarah Bernhardt ne l'a fait hier.
 Son non seul donnait un intérêt réel à la comédie, malgré les quelques tirades de M. Ernest de Rion, tirades d'habileté d'un ton monotone, et les situations émouvantes dont les artistes n'ont peut-être pas tiré tout le parti qu'ils auraient pu en tirer; heureusement Sarah Bernhardt était là; à ce soir.
 V. R.

CHRONIQUE LOCALE

Mort de M. Barbier
 Une dépêche de Nice nous annonçait avant-hier que M. Auguste Barbier était mort hier dans cette ville.
 Le poète des *Jambes* était né à Paris le 28 avril 1807; il avait été élu à l'Académie française le 29 avril 1869 et avait été décoré de la Légion d'honneur par M. Barodoux, ministre de l'instruction publique, le 7 février 1878.
 Lorsque vint la Révolution de 1830, M. Barbier, qui venait d'achever ses études de droit, fit de la satire d'actualité et écrivit ses *Jambes*.
 Il avait donné à la *Revue de Paris* (août 1830) une pièce restée célèbre, la *Curée*, dans laquelle il poursuivait les solliciteurs qui se pressaient autour du nouveau pouvoir. Il publia dans le même recueil la *Popularité*. La plupart des autres *Jambes* parurent successivement dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis furent réunies en volume.
 Le futeuil de M. Auguste Barbier a été occupé successivement par Chapelain, Benserade, E. Pavillon, Sillery, Mirabaud, Watelet, Sedaine, Devaines, Parny, de Jouy et Emplis, qui eu fut titulaire de 1817 à 1869.
 Auguste Barbier fut élu par 18 voix contre Théophile Gautier qui en obtint 14. Il fut dispensé après sa réception de la visite officielle à l'empereur (17 mai 1870).
 Par suite de la mort de M. Charles Blanc, qui avait été élu directeur pour les mois de janvier, février et mars, le successeur de M. Barbier, comme celui de M. Charles Blanc d'ailleurs, devra être reçu par M. Camille Rousset chancelier actuel.
L'Union générale
 M. Flory, l'expert nommé par le tribunal de la Seine dans l'affaire de l'Union générale, est arrivé dans notre ville.
 Il s'est rendu dans les bureaux de la rue de la République, afin de vérifier l'état des livres et se rendre compte de la situation de la Société à Lyon.
 Il était accompagné, dans cette visite, par MM. Rigot, juge d'instruction; Dalin, juge de paix; Rion, commissaire aux délégations, et Ballofet, avoué de l'Union générale.
 Les bureaux de l'Union générale seront ouverts pendant quinze jours, durant lesquels les employés mettront la comptabilité à jour pour la liquidation.
Cour d'assises
 Voici la liste des affaires qui seront jugées aux assises du Rhône, qui s'ouvrent lundi prochain 20 courant:
 Lundi 20 février. — Gérard Pierre, trois vols qualifiés. Défenseur, M. Bouyer.
 Mardi 21. — Pilet Alexandre, attentat à la pudeur sur une enfant. Défenseur, M. Duquaire.
 Mercredi 22. — Rivoire Marguerite, veuve Barbier, tentative de vol qualifiée. Défenseur, M. Bizot.
 Jeudi 23 et vendredi 24. — Sivello Joseph-Marie; Berthier Antoine; Jacquet Clarisse, femme Moreau, vol qualifié et complicité. Défenseurs, M. Périer, Mazenod et Lagrange.
 Samedi 25. — Moulins Elisabeth-Apolline, femme Jérôme, faux. Défenseur, M. Hugnot.
 Lundi 27. — Ricar Pierre, abus de confiance domestique. Défenseur, M. Minard.

FABIENNE

Les braves gens de la bourgeoisie des petites villes et des campagnes ne manquent ni de cœur ni de générosité, mais l'égoïsme de leur vie et de leurs sentiments ne comporte que des bienfaits en quelque sorte versés goutte à goutte; or, un billet de mille francs à la fois! songez-y donc.
 Un seul eût cette bonne pensée de faire assurer Orphelin, ce fut Robert. Orphelin lui-même, frère aîné de sa sœur, il était exempt de droit, tandis que son ami n'était point chef de famille, se trouvant seul au monde.
 Lorsque quelques jours avant le tirage, Robert, en hésitant un peu, proposa à Justin de lui prêter la somme nécessaire, celui-ci lui prit affectueusement les deux mains et lui répondit avec émotion:
 — Non, merci, cher ami, je reconnais là ton excellent cœur; mais comment veux-tu que je consente à emprunter ce que je ne suis pas sûr de pouvoir rendre?
 Robert fit un mouvement *et serra* plus énergiquement la main de son ami.
 — Je sais, reprit Justin, que tu veux me dire: tu ne me le réclamerai jamais, n'est-ce pas? Mais crois-tu que cette dette ne pèserait pas constamment sur ma vie? Je ne puis être éternellement à charge à ceux qui m'aiment. D'ailleurs, à quoi bon? Si j'avais une profession, un commerce, une industrie avec des perspectives d'avancement, de succès ou de fortune, je pourrais trouver quelque avantage à m'affranchir du service militaire, au moins celui de ne pas me voir arrêté à peine entré dans la carrière qui me serait ouverte; mais dans la situation présente où je me trouve, dans l'impasse où je suis

engagé, travaillant pour un notaire et pour des parents, sans avoir ni le droit ni l'ambition de me dire même apprenti notaire ou apprenti savant, ce que j'ai de mieux à faire, c'est de laisser le sort décider de ma destinée. S'il veut que j'endosse l'uniforme, je tâcherai de rendre au pays par mon service ce que les braves cœurs de mon village ont fait pour moi.
 — Mais, toi, si délicat, objecta Robert, n'as-tu la force de porter le fardeau de subir les marches, les exercices, les corvées, toutes les fatigues du service militaire?
 — Je sais que je ne puis avoir la prétention d'être un robuste soldat, je craindrais même, si j'avais à servir en temps de guerre, de n'avoir ni la force physique ni la force morale de prendre ma part de ces grandes tueries d'hommes qu'on appelle des batailles, mais nous sommes en paix et j'ai oui dire que dans les régiments on trouvait aisément l'emploi des sujets faibles de complexion et instruits dans les travaux de comptabilité et d'administration, qu'ils y font même quelquefois leur chemin; enfin tu sais qu'à défaut de vigueur de muscles je suis doué de quelque agilité, de quelque adresse qu'on saura peut-être utiliser; après tout, j'ai vu à Château-Thierry des petits officiers qui n'étaient pas plus forts que moi. Pourquoi ne deviendrais-je pas officier, moi aussi!
 Robert, qui se faisait une très haute idée du savoir et des capacités de son ami, n'insista plus et laissa les choses suivre leurs cours.
 Si Justin paraissait si obstinément décidé à courir la chance de se voir enrégimenter, ce n'est pas qu'il eût le moindre goût pour l'état militaire, et qu'il crût le moins du monde à un avenir brillant pour lui dans la carrière des armes; ce n'est pas non plus, comme il avait dit de le donner à penser, qu'il dût s'éloigner sans regret du village où il était né.
 En refusant l'offre généreuse de son ami, il ne

pouvait s'empêcher de penser, avec un serrement de cœur, à la sœur de cet ami, à Fabienne, qu'il avait vue croître en grâce, en beauté, en esprit, qu'il retrouvait, à chacun de ses voyages à L..., de plus en plus jolie, de plus en plus aimable.
 Il ignorait lui-même si le plaisir qu'il éprouvait à la regarder, était un symptôme d'amour. Comment lui aurait-il dit un mot du sentiment qu'elle lui inspirait; comment même le lui aurait-il laissé entrevoir?
 Était-il admissible qu'une belle fille comme elle, presque riche, bien élevée, put ne pas dédaigner l'affection d'un pauvre garçon comme lui?
 Il aurait cru abuser de l'amitié, de l'hospitalité de Robert, s'il eût témoigné à la jeune fille autre chose qu'un respect froidement timide. Il se sentait donc de plus en plus gêné auprès d'elle, et il vit arriver le jour du tirage au sort avec une sorte de soulagement, d'allègement de cœur.
 Ses opérations se font toujours avec une certaine solennité dans les chefs-lieux des cantons ruraux. Le jour où devait se décider le sort de Justin, Robert qui, quoique légalement exonéré, devait aussi tirer un numéro, était venu à Charly accompagné de Fabienne.
 A la vue de la jeune fille qui se tenait sur la place de la mairie avec son frère et sa grand-mère, Justin sentit son courage s'amollir.
 Après avoir fait deux ou trois pas du côté de ce groupe, il se détacha et s'enfuit dans la salle.
 Sa main tremblait quand il la mit dans le sac; ses yeux éblouis ne virent point le numéro qu'il entra, et ses oreilles bourdonnaient à tel point qu'il n'entendit pas la voix du secrétaire quand il le proclama. Ce fut aux félicitations de ses camarades et de Robert qui venait d'entrer et le serrait dans ses bras, qu'il apprît le résultat heureux pour lui de cette journée redoutable.
 Il avait le dernier numéro de la classe des appe-

lés; il ne pouvait y avoir aucun doute sur sa libération.
 Robert l'ammena aussitôt auprès de Fabienne en faisant de loin un geste de triomphe.
 Du reste, la joie qui s'épanouissait sur son visage pouvait le dispenser de toute parole et de toute autre pantomime.
 La jeune fille, en les voyant, fut obligée de s'appuyer sur le bras de sa grand-mère; elle pâlit et se sentit près de défaillir lorsque les deux jeunes gens se furent approchés d'elle et que son frère lui eût dit:
 — Quel bonheur! il est sauvé! il me reste notre Justin!
 Elle releva ses paupières baissées et ses yeux rencontrèrent ceux de Justin dans un de ses regards qui flancaient deux âmes.
 Ce fut comme la rencontre de l'électricité résineuse et de l'électricité vitrée qui produit l'explosion fulgurante, l'amour coup de foudre, ainsi que l'appelle Stendhal.
 Mais, si pénétrés qu'ils fussent tous deux de ce fluide sympathique, le jeune homme et la jeune fille ne trouvèrent pas un mot à se dire; à peine osèrent-ils se regarder une fois ou deux; la dérobée pendant le reste de la journée.
 Le seul effet de ces fiançailles muettes pendant les deux années qui suivirent, ce fut que, d'une part, Fabienne fut d'une gaieté un peu moins expansive, et surtout moins banale; que, d'autre part, Justin devint plus laborieux que jamais et interrompt ses lectures littéraires et historiques pour étudier; avec les conseils d'un professeur, un manuel spécial qui devait le mettre à même d'obtenir ses diplômes universitaires, et cela tout en multipliant ses travaux de copies, de tenues de livres, de rédaction de mémoires, etc.
 A suivre. JULIEN LEMER.

Faculté de médecine

M. Bouchacourt, professeur de clinique obstétricale, est nommé à sa place, succédant le premier trimestre de 1882, par M. P. Maréchal, agrégé.

Asile de Bron

Le 3 avril 1882, à neuf heures du matin, aura lieu à la Faculté de médecine de Lyon un concours pour trois places d'internes et deux places d'externes suppléants en médecine à l'asile de Bron.

Le 24 du même mois, à la même heure, aura lieu dans un restaurant local un concours pour une place d'interne et une place d'externe suppléant en pharmacie au même établissement.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la Direction dudit asile avant le 20 mars pour le concours de médecine, et avant le 10 avril pour le concours de pharmacie.

Taxe du pain

A dater du 16 février 1882, le prix du kilogramme de Pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 0,41 centimes.

La taxe du Pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0,33 centimes.

Le pain de ménage, ainsi que les autres pains dits de taxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août précité.

Cueillette

Dimanche dernier, une cueillette à été faite au profit du Son des écoles, metes d'Écully, dans un concert donné au restaurant Lhopital et a produit la somme de 7 fr. 50 centimes, versés immédiatement dans la caisse de l'établissement.

Crime de Chaponost

Hier matin, à 7 heures, MM. les docteurs Coutagne et Laccassagne, sont rendus à Chaponost pour finir l'autopsie d'Étienne Villard.

Jusqu'à présent le résultat obtenu paraît démontrer une mort sans violence.

On peut la faire provenir de la calcination des pieds du vieillard.

Les assassins, renouvelant les exploits des chauffeurs lui auraient brûlé la plante des pieds pour lui faire avouer la cachette de son or.

Rupture de ban

Le nommé Albert Lantigue, âgé de 22 ans, employé de bureau, était condamné en juillet 1879, à treize mois d'emprisonnement pour abus de confiance, par le tribunal de la Seine, 7^e chambre.

A l'expiration de sa peine, en août 1880, il fut placé sous la surveillance de la haute police, avec Saint-Quentin (Somme), comme résidence obligatoire.

Après quelque temps de travail, il est allé à Lyon, où il a été arrêté avant-hier en état de vagabondage.

Il a été écroué pour rupture de ban.

Vel à la gare de Perrache

Dans la soirée du 9 au 10 février, une boîte contenant quarante cents francs, arrivés par le train n° 306, a disparu de la gare de Lyon-Perrache, volée par un habitué escroc.

Le lendemain, la boîte a été retrouvée brisée dans le lit de la Saône, au lieu dit cours Rambaud, le couvercle en étain arraché, la somme avait disparu, et des cailloux étaient dans un numéro du Petit Journal à l'intérieur dans la boîte.

Cette boîte était enfermée dans un sac en lustrine noire; le tout était sur une épave de fer et de fer étamé de 2 millimètres d'épaisseur, à l'effet de maintenir le couvercle.

Des recherches actives sont faites depuis le jour de la disparition du coffret, afin de retrouver l'auteur de ce vol audacieux.

Arrestations nocturnes

La nuit dernière, vers une heure et demie du matin, les gardiens de la paix, Leillier et Chanus, en surveillance rue Centrale, trouvaient une femme âgée d'environ trente ans, couchée au travers du trottoir.

Ils la relevèrent et la questionnèrent, mais sans résultat; la pauvre femme est presque muette et complètement idiote.

On n'a pas pu découvrir son identité... Elle a été conduite à la Permanence.

A une heure trois quarts du matin, le sous-brigadier Mille et le gardien de la paix Allarousse, ont trouvé un individu couché sur un banc de la salle d'attente de la gare de Lyon-Perrache.

C'est le nommé Alexandre-Claude Rochefort, âgé de vingt-neuf ans, sans domicile fixe, ni moyens d'existence reconnus.

Il a été mis à la disposition de M. Gallot.

Empalé ?

Un triste accident est arrivé avant-hier, à Saint-Georges, près Villefranche.

Un jeune garçon de 13 ans, Jean Versaux, ayant voulu franchir une barrière en fer, fut littéralement empalé par une des lèches qui la surmontaient.

On se hâta de le dégager, mais malgré tous les soins, la blessure était mortelle et le lendemain, le pauvre petit succombait au milieu d'atroces souffrances.

A la Morgue

Le vieillard dont le corps était exposé à la Morgue a été reconnu hier à 5 h. 1/2 du soir, pour un nommé Louis Damichon, âgé de 59 ans.

Ce pauvre homme a des parents à Vaise qui le feront inhumer.

M. le commissaire de police du quartier des Célestins s'est chargé de les prévenir.

Indigestion

Avant-hier, à 2 heures et demie du soir, le sieur Jean Dijond, âgé de 22 ans, poêlier, commis de la Liberté, 25, a été pris d'indigestion en face du poste des gardiens de la paix du cours d'Herbouville.

Il se trouvait sur le tramway numéro 25, faisant le service du pont Morand à la gare Saint-Clair.

Il fut conduit à la pharmacie Cortey, où il prit un cordial et put regagner son domicile.

Chronique du feu

Hier, à 8 heures du matin, un feu de cheminée s'est déclaré au premier étage, la maison portant le n° 2 de la place Gensoull, dans l'appartement occupé par Mme Grade.

Le pompier Nicol, de la 2^e compagnie, accourut et s'en rendit maître promptement.

Il n'y a pas de dégâts à déplorer.

Le cheminée a été ramonée dans la première quinzaine de décembre dernier.

A deux heures et demie du soir, le sieur Justin Ollagnier, tonneur, rue Joffre, 3, au deuxième, sortit de chez lui après avoir approché du poêle une pailasse d'enfant, afin de le sécher.

A son retour, le feu s'y était communiqué, ainsi qu'à d'autres objets, tels que bécoteau, universels en plumes, etc., qui furent complètement brûlés.

Quelques seaux d'eau éteignirent promptement ce commencement d'incendie qui aurait pu avoir de graves conséquences sans la promptitude des secours.

Les dégâts, évalués de 30 à 40 francs, sont couverts par une compagnie d'assurances.

Parait aujourd'hui l'Echo et le Militaire, revue bi-mensuelle des armées de terre et de mer, contenant un article spécial sur la Permanence des Garçons. Le numéro du jour contiendra une étude sur les sociétés d'émancipation militaire, et particulièrement consacrée aux touristes lyonnais.

Lundi, 13 mars, aura lieu le grand bal annuel de MM. les pâtisseries-coniseurs de la ville de Lyon. Tous les membres de la corporation sont invités à souscrire, tous les jours, au café Michallet, quai de l'Hôpital, 17.

Société fraternelle de la réserve et de la territorialité. — Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale est fixée au 12 mars prochain. Ceux qui auraient des propositions à faire voudront bien les faire parvenir au conseil d'ici au 1^{er} mars.

Le deuxième concours général de tir qui vient de commencer sans la participation des amateurs, prendra fin le 12 mars inclus.

Fédération de l'Indépendance socialiste révolutionnaire. — Tous les citoyens socialistes de leur liberté, de leur indépendance et de l'émancipation prolétarienne sont invités à venir se grouper à la Fédération de l'Indépendance socialiste révolutionnaire en voie de formation.

Se faire inscrire chez le citoyen Desmoulin, bronzier, rue de Précy, 29, aux Brotteaux.

DÉPARTEMENTS

SAONE-ET-LOIRE. — Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Chalon, place de Beaune, dans les circonstances suivantes:

Un sieur Gormot, ancien mécanicien à la succursale de Crausot, à Chalon, et qui, depuis quelque temps, donnait des signes d'aliénation mentale, a tiré un coup de revolver sur le sieur Moine, son ex-camarade d'atelier.

Ce dernier reçut une chevrotine au-dessus du poignet gauche, qu'il tenait devant sa poitrine.

Gormot descendit alors la rue de l'Obélisque en promeneur, suivi par une foule de curieux, à la tête de laquelle était le sieur M..., boucher, place de Beaune, témoin de l'incident.

Le blessé suivait derrière, pendant que Gormot, resonnant le quai, allait se barricader chez lui, rue des Poullets.

La police se mit immédiatement en mesure d'arrêter le coupable, et elle fut même forcée d'enfermer dans une échelle, la porte derrière laquelle il se retranchait en brandissant son revolver.

Cet événement avait réuni une foule considérable et causé une grande émotion dans le public.

La blessure du sieur Moine, qui a été immédiatement pansée, ne présente pas de gravité.

CHARENTON. — Il y a quelques jours, mourait à Anne-mais un garçon de sept ans, de famille pauvre. M. le curé fut avisé de ce décès et on pensa à le voir assister au convoi funèbre, conformément à l'usage suivi par l'Eglise romaine; mais on attendit en vain pendant une semaine. Le petit corps fut transporté à l'église sans les honneurs du prêtre.

M. le curé s'excusa alors en disant que l'enfant n'ayant pas fait sa première communion, il n'y avait pas lieu de le chercher à domicile. Il est à supposer, au contraire, que la maison mortuaire étant assez éloignée de l'église et les parents très pauvres, M. le curé n'aurait pas voulu risquer pour rien de prendre la grippe comme le premier venu. Ce petit scandale (car c'en est un parmi les bigotes) dura ces jours-ci la conversation des gens de la contrée, qui se souvenaient du proverbe: « Point d'argent, point de messe. »

ISERE. — Nous recevons de Rives la communication suivante:

« Monsieur, une mesure qui a son mérite est celle qui vient d'être prise par MM. Blanchet frères et Kléber. Voici en quoi cette mesure consiste: Les ouvriers qui ont 50 ans de service et qui ont atteint l'âge de 70 ans recevront désormais une retraite s'élevant à la somme de 750 fr. »

« Je tiens à citer les noms des vieillards qui couvrent la série des retraites. Ce sont: MM. Sirand Joseph, Reynold, Bologne, Chambron, Sage, Firmin Colomb, Robin, Billard. »

« Les femmes qui ont 30 ans de service dans la maison et 60 ans d'âge touchent 400 fr. par an. »

« On ne saurait contester le mérite de cette mesure, en attendant le jour de la création d'une caisse de retraite par l'Etat. »

« Agréés, etc. »

« On nous écrit d'autre part d'Ilzeau: »

« Monsieur, les maîtres condorniers d'Ilzeau et autres pays vous prient de soumettre leur juste réclamation à M. le ministre de la guerre. »

« Presque tous les maîtres condorniers des régiments font travailler leurs ouvriers pour les marchands de chaussures. »

« Il serait temps de réprimer cet abus. »

« Nos enfants sont pour servir leur pays et non pour aider à nous faire une concurrence déloyale aux fabricants de chaussures, car ils peuvent produire à meilleur marché, ne payant presque point de façon et aucun impôt. »

« Agréés, etc. »

ARDECHE. — On nous écrit de Privas: Dimanche, dans l'après-midi, un chien enragé courait dans les rues de Privas, mordant plusieurs autres chiens qu'on a dû abattre, de crainte que l'hydrophobie ne se déclarât et vint encore ajouter à l'angoisse des habitants. Quant à l'auteur primitif, on pu l'abattre aussi et éviter de plus grands malheurs.

TRIBUNAUX

Affaire de Lubac

Aujourd'hui la première chambre du Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire en dommages-intérêts intentée à de Lubac par la famille Cros.

De Lubac a été condamné à 500 francs de dommages-intérêts.

Maigre!!!

Larcin raté

Hier matin, près de Limonest, un adroit filon enlevait sur la voiture de la femme Gourd, qui se rendait au marché à Lyon, une balle de pommes, c'était le nommé Lestra.

Sans plus de façon, il se rendit ensuite au marché du quai de Vaise, et vendit les pommes pour son propre compte, quand la femme Gourd le surprit et reconnut sa balle et sa marchandise.

Pour ce larcin manqué, Louis Lestra, qui a 69 ans et a déjà un dossier pour vol, est condamné à trois mois de prison.

Vol à l'étalage

Jean-Marie-Eugène Andréat, 19 ans, a été surpris, avant-hier, volant à l'étalage d'un marchand-tailleur, de la Croix-Rouge, un veston et un pantalon.

Arrêté sur le champ, il a été condamné à dix mois d'emprisonnement.

Il était sorti de prison le 13 janvier dernier.

Faux poids

Sinèray, Jean-Claude, revendeur, a été condamné à 25 fr. d'amende pour faux poids.

Sur le marché du quai Saint-Antoine, il avait été trouvé dérobant, en marchandant, un poids de 2 kil. qui ne pesait en réalité que 875 grammes.

Le Tribunal a arrêté ses exploits.

DERNIERE HEURE

Paris, 15 février, 11 h. soir.

La commission municipale a entendu M. Goblet, ministre de l'intérieur. Celui-ci a demandé à la commission de se prononcer le plus tôt possible sur les deux projets qui a déposés, et qu'à son avis, il est indispensable de détacher de la loi générale sur l'organisation municipale.

Le ministre a ajouté que cette loi d'ensemble ne pouvait pas être terminée pendant la session actuelle, le projet serait réduit à l'inaction, si l'on attendait la discussion. D'autre part, l'opinion publique pourrait penser que la Chambre ne veut entreprendre sérieusement aucune réforme. Le vote de deux projets du gouvernement ne saurait d'ailleurs retarder la discussion de la loi générale.

M. Goblet a exposé enfin les différentes raisons qui ont poussé le gouvernement à présenter séparément les deux projets.

La commission a reconnu que le vote en était urgent; mais elle est d'avis d'attendre que le gouvernement ait fait connaître son projet complet; en attendant, elle examinera, pour les soumettre à la Chambre, les points sur lesquels elle est d'accord avec le cabinet.

La commission chargée d'examiner le projet sur les prestations en nature a entendu la lecture du projet de M. Casimir Périer, d'après lequel les deux réseaux seulement de voies de communication seraient constitués, savoir: les voies défectueuses et les voies commerciales.

Quant aux protestations, elles seraient diminuées dans une forte proportion, principalement celles qui frappent les classes laborieuses.

La 1^{re} Chambre civile a rendu son jugement dans l'affaire Duverdy contre Zola et la Gauloise. Le jugement reconnaît que le nom patronymique est une propriété, et que le propriétaire a le droit de la défendre dans la limite de ses intérêts. En conséquence, il a condamné M. Zola à faire disparaître le nom de Duverdy dans son roman de Pot-Bouille.

S'il faut en croire certains rumeurs, M. de Freycinet aurait adressé à M. Léon Say une lettre dont nous pouvons citer la première phrase:

« Cher collègue, »

« Les feuilles publiques racontent que nous nous sommes battus au dernier conseil des ministres; cette nouvelle a dû vous surprendre autant que moi. »

MM. L. Say et Varroy ont conté dans la matinée.

Il y a accord complet sur les grands travaux qui seront exécutés seulement dans les mesures permises par l'échéance des recettes.

M. Léon Say maintient absolument son programme.

Londres, 15.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Sir Charles Dilke dément que des troupes françaises soient prêtes à débarquer en Egypte. (Havas).

Tribune Publique

On nous prie d'insérer la lettre suivante:

Citoyen Rédacteur, Nous portons à la connaissance des jeunes libéraux socialistes de 16 à 25 ans, de tous les arrondissements de Lyon, qu'il est fondé à Lyon une Société sous le vocable de la Jeune libérale sociale de Lyon. Cette Société ne fait que ce qu'elle a fait, c'est-à-dire qu'elle adhésions. Au nom de cette société, nous adressons à la jeunesse l'appel suivant:

Devant les péripéties de la lutte que le prolétariat engage vis-à-vis de ses oppresseurs; la jeunesse ne doit pas rester indifférente et doit s'unir pour arborer et défendre avec énergie le drapeau des revendications sociales et terrasser nos ennemis: le Capital et le Clergé-culte, qui nous enlèvent dans une atmosphère de servage et d'ignorance, et nous exploite en spéculant sur nos forces corporelles et nos forces morales, et nous engageant tous les jeunes gens à suivre cette parole d'un grand écrivain: « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à leurs genoux; levons-nous. »

Pour les jeunes citoyens qui voudraient faire partie de la Société sont priés de se faire inscrire au siège social chez le citoyen Teyre, rue Pierris-Corneille, 168, tous les lundis, jeudis et samedis, de 8 à 10 heures du soir.

En attendant que la jeunesse répondra à notre appel, nous vous disons.

Salut et fraternité.

Pour la Commission: Le secrétaire, Jules DIZY. Le secrétaire-adjoint, A. MAZARD.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 15 février, 10 heures du matin. Le temps est remarquablement doux, ce matin, dans le Nord-Ouest et le Nord de l'Europe: à 7 heures, le thermomètre marquait 7 au-dessus de zéro à Stockholm et Copenhague, 6 à Edimbourg et Dublin, 3 à Saint-Petersbourg.

Il fait au contraire très froid sur l'Australie et le Sud de la Russie: le minimum (-10) est à Hermannstadt. Enfin, nos régions sont soumises à un régime intermédiaire, les nuits nocturnes continuent (-2) au Parc, pendant la nuit dernière, mais les maxima diurnes sont toujours relativement hauts (14 au-dessus de zéro hier à 3 h. du soir).

D'ailleurs, la température moyenne s'élève un peu, tandis que le baromètre baisse assez rapidement, et que le vent tourne au Sud en prenant de la force.

Temps probable: Le ciel va se couvrir; vents. Vu et approuvé: Le Directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

SPECTACLES DU 16 FÉVRIER

Grand-Théâtre. — A 7 h. 1/2. Le Toréador; Mireille. Théâtre des Célestins. — A 7 h. Le Petit Jacques.

Théâtre Bellecour. — Représentations de Mlle Sarah-Bernhardt. A 7 heures 1/2. Brouillon. Bureau de location ouvert le matin à 5 heures du soir.

Théâtre Dailly. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié.

Ménagerie Bidet (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentation à 8 heures. — Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures.

Théâtre des Frères Grégoire. — (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentation à 8 heures. Dimanches et jeudis représentations à 3 heures.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère. — Tous les soirs, séance de patinage.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 2 à 3 heures.

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos lecteurs que, par suite d'un traité passé avec l'EPARGNE POPULAIRE, Société anonyme des Coupons commerciaux, tout acheteur de notre journal aura la faculté de se faire rembourser en Coupons commerciaux, le prix dudit journal, en l'apportant (par quantité de dix numéros, au moins) à la Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Nos lecteurs apprécieront l'avantage incontestable de cette combinaison, qui met à leur disposition un journal absolument gratuit.

Le Gérant responsable:

FOREST-FLEURY.

Imprimerie du Télégramme, place de la Liberté, 10.

FINANCES

Toutes les communications financières de nature à intéresser le public et toutes les demandes de renseignements dont nos lecteurs pourraient avoir besoin pour s'éclairer sur les valeurs de Bourse, seront accueillies avec faveur au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: CLOTURE d'hier, VALEURS, PREMIER COURS d'aujourd'hui, DERNIER COURS d'aujourd'hui. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE LYON

Lyon, le 15 février. La situation du marché de Lyon devient de plus en plus mauvaise.

BOURSE DU BOULEVARD

Table with columns: Paris, 15 février, 10 h. 29 soir. Lists various financial instruments and their prices.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Passoienterie. — La Chambre syndicale invite ses adhérents à assister à une réunion générale et privée, qui aura lieu samedi soir 18 courant, à 8 heures, chez M. Colérier, rue Ste-Elisabeth, 108.

1^o Rapports sur les travaux faits dans le 2^e semestre; 2^o Discussion sur la Prudhomme.

Le Secrétaire, PARADIS.

Avis à tous les ouvriers et ouvrières en chaussures de la ville de Lyon et de la banlieue. — Grande réunion générale publique, dimanche 19 courant, à deux heures précises, salle de l'Élysée, rue Bassa-du-Port-au-Bois, 11.

La misère toujours de plus en plus croissante dans notre corporation nous appelle à nous occuper de mesures à prendre pour l'amélioration de notre sort et de la manière d'agir en cas de grève.

Citoyens et citoyennes, d'après les déclarations faites dans nos précédentes réunions sur la faible journée que l'on nous fait gagner, il est temps de nous unir et discuter avec modération, mais aussi avec fermeté, nos intérêts.

Considérant qu'il y va de l'intérêt des ouvrières pieuses, nous espérons qu'elles voudront bien y assister.

Le Commissionnaire exécutive. BOUDIN, MACHON, GIRAUD, BOURET, NAUME.

Chambre syndicale des ouvriers cordiers. — Ouvriers cordiers, la chambre syndicale convoque toute la corporation à une réunion privée qui aura lieu dimanche 19 février, à deux heures du soir, au siège social, grande-rue de la Guillotière, 133.

ORDRE DU JOUR: 1^o Discussion et adoption définitive du règlement; 2^o Election de la commission exécutive. La présence de tous les ouvriers de la corporation est de rigueur. Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres, se trouveront au café-restaurant Vauze.

Pour la Chambre syndicale: Le Secrétaire, J. CLÉMENT.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie **Bertrand**, 12, RUE CONFORT, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 f. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable **Sirop Ernest Pagliano**, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les **Pilules de Morison**, le **Tamarin Erba**, les **Pastilles indiennes du Docteur Wilson**.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle.

Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches rebelles à tout autre remède. — Dépôt : toutes les pharmacies. — Vente annuelle un million de bouteilles. — Demander brochure gratis, à gérant, à Eaux-Bonnes (B.-Pyrénées).

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR **M^{me} Veuve YVERNAT**

3, rue Vieil-Remorsé (Saint-Georges), angle de la rue du Dojenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes. Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — Prix modérés. Connaît l'Allemand.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

AGENCES : à Paris, à Grenoble et au Puy SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 3,250,000 fr.

REÇOIT LES DÉPÔTS D'ARGENT

AUX CONDITIONS SUIVANTES :
A vue... 3 0/0
A 6 mois... 4 1/2 0/0
A 1 an et au-dessus... 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres. Caisse de report. Escompte.

PASTILLES INDIENNES
Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général : pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon. Pharmacie moderne à St-Etienne ; Pharmacie CHÂTEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

FABRIQUE D'ENCRE A COPIER
Encre Végétale Noire et de Couleurs

ROUBACK & C^{ie}

Fournisseurs de réseaux de chemins de fer, postes et télégraphes de Suisse
LYON, 253, Avenue de Saxe, LYON

MAISON MAZOYER

B. MAZOYER, J.-B. BALME et C^{ie}
LYON. — 33, rue Centrale, 33. — LYON
Maison à Paris

Grand choix d'Objets artistiques, Bijoux, Fantaisies, Objets de piété en tous genres

Demandez dans toutes les Pharmacies

CRÈME PECTORALE
BAVEREL

Pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires

TELLES QUE : Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, l'Asthme nerveux ou chronique, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Laryngites chroniques et Phthisie pulmonaire commençante, Bronchite aiguë et la Grippe.

Prix : 2 fr. le flacon

DÉPÔT GÉNÉRAL, 10, place du Pont (Lyon-Guillotiers)

Pour prévenir Paralysie, Hydrophobie et Attaque d'Apoplexie

PILULES BRITANNIQUES
Du Docteur ANDERSON

Ces Pilules sont purgatives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses et fondantes, le meilleur régime pour combattre la constipation, n'exigent aucun régime. — Elles se vendent par boîtes de 2, 3 et 5 fr. Les demander dans toutes les Pharmacies.

DÉPÔT GÉNÉRAL, Ph. Ch. BAVEREL, pl. du Pont, 10 Envoi par la Poste

TRAMWAYS ET OMNIBUS DE LYON

AFFICHAGE DANS LES DIVERSES VOITURES

Bureaux et Echoppes de la Compagnie

S'ADRESSER POUR TRAITER

A l'Agence de Publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14

LYON

AVIS

La Société Les Laiteries du Rhône, voulant éviter toute équivoque, a l'honneur d'informer MM. les consommateurs que le beurre extra-fin, genre Isigny, ainsi que les beurres de table, sont comme tous les produits garantis par elle, revêtus de sa marque. Il n'y a pas jusqu'aux œufs frais qui ne portent sur la coquille l'estampille : **LAITIÈRES DU RHÔNE**

MAISON D'ACCOUCHEMENT

39^e Année
tenue par **M^{me} PARADIS**, Sage-Femme de 1^{re} classe de la Faculté de Médecine de Paris, reçoit des pensionnaires, place les enfants

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de 1 à 5 heures, Dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

22, 24, rue Bellecordière, Lyon

LIQUEURS

Aux Parfums Alpins

ADMISES A LA BUQUETTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'amer **T Cordial** à l'apéritif plus HYGIÉNIQUE

LA CHATELAINE

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE DESSERT

Ces 3 liqueurs, récompensées aux Expositions de Clermont-Ferrand et Tours, sont, sans contredit, les plus saluaires en cette saison. — Immense succès.

Les demandes dans les principaux établissements et buffets des gares.

BIARD, fab. à Francheville (Rh.)

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE **S. ETIENNE**
6, rue Sainte Catherine

SUCCURSALE **GRENOBLE**
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Progrès — Saint Public — Télégramme — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Viticole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire, — Moniteur de la Loire, — Journal de Saint-Etienne, — le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgoin : Indicateur.
Allevard : Gazette d'Allevard.

Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Journal de l'Ain, — Progrès de l'Ain, — Courrier de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

SONT REÇUES AUX MÊMES BUREAUX LES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

VICES DU SANG

L'acidité du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales ; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acidité du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes ; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acidité subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la

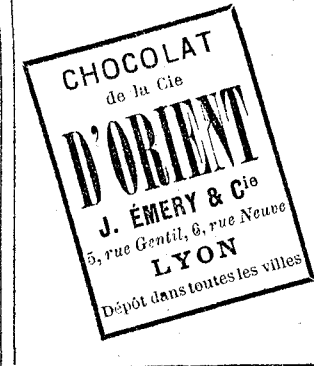
plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF** de la **Grande Pharmacie Saint-Antoine** ; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma, et en général toutes les maladies de la peau, sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom ou l'aller chercher où il se fabrique :

A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS & RUE MERCIÈRE, 24

Plus de CENT CINQUANTE MILLE Bouteilles sont vendues annuellement



ON DEMANDE un intéressé avec apport de 30.000 fr., pour une affaire réalisant immédiatement un joli bénéfice. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2638.

Habitants des Campagnes!

Si vous voulez savoir de quoi s'occupent les Sénateurs et Députés que vous envoyez aux Chambres, Si vous voulez vous tenir au courant de toutes les nouvelles et du progrès agricole,

Si vous aimez la lecture des feuilletons, romans, voyages, découvertes, etc., etc., abonnez-vous au

MONDE AGRICOLE

Journal de propagande conservatrice dans les campagnes, qui paraît tous les Dimanches

Bureaux à LYON, place Bellecour, 22

Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr.

C'est le meilleur marché et le plus complet des journaux du même genre

On le trouve chez tous les marchands de journaux
Un numéro : 10 Centimes

M^{lle} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe

tient des Pensionnaires, 31, rue de l'Arbre-Sec, au premier LYON

ON DEMANDE à emprunter hypothécaire, une somme de cent mille francs sur immeubles. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2700.

GURISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules-Quet**. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection-Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon à la pharmacie de M. Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

M^{me} STÉPHANIE

Avenir par les cartes et les lignes de la main, 1, rue des Capucins, au 2^e

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infailible pour guérir les écoulements récents, ainsi que ceux réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. **EYMIN**, à Vienne (Isère).